





## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 25 février 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 février 2025 sous la présidence de Madame le Maire, Véronique ARNAUD-DELOY.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	22
Absents représentés	8
Absents excusés	1
Absents	2

Ordre du jour :

- 1 - Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025.
- 2 - Service patrimoine et musée – Renouvellement de la convention avec la Région Sud, service de l'Inventaire.
- 3 - Politique de la Ville - Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville.
- 4 - Finances - Versement d'une subvention d'équipement au Groupement d'Intérêt Public de Restauration du Pays d'Apt.
- 5 - Vie Associative – Nouvelle tarification pour la location des salles municipales.
- 6 - Finances - Garantie emprunt SPL - 2025.
- 7 - Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Actualisation du plan de financement.
- 8 - Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

## 1. Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

<b>Rapporteur :</b>		Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>		Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>		Adopté à l'unanimité			
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. ROLLAND tient à saluer la démarche de Mme le Maire sur son intervention lors du dernier conseil concernant l'agression survenue à Intermarché et demande si des nouvelles ont été prises auprès de la personne agressée.					
M. ROLLAND demande si une date a été fixée pour la remise de la médaille du courage et de la bravoure à l'agent de sécurité.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la victime est rentrée à son domicile mais reste encore très perturbée par la situation. La date de la remise de la médaille n'est pas encore fixée. Tous les membres du conseil seront conviés.					

## 2. Service patrimoine et musée – Renouvellement de la convention avec la Région Sud, service de l'Inventaire

<b>Rapporteur :</b>		Cédric MAROS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>		Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>		Adopté à l'unanimité			
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0

## 3. Politique de la Ville - Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville

<b>Rapporteur :</b>		Emilie SIAS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>		Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>		Adopté à l'unanimité			
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. THEVENIEAU précise qu'il existe actuellement de nombreux acteurs locaux en charge de la santé, secteur très porteur.					
M. THEVENIEAU demande que soient précisées les missions confiées à la personne qui sera recrutée dans le cadre de ce dispositif.					
M. THEVENIEAU rappelle que la protection maternelle et infantile et le planning familial ne fonctionnent plus sur la commune par manque de médecin. Cet emploi qui ne relève donc pas de la santé, devra fournir un bilan annuel permettant d'évaluer son efficacité et indiquer les actions menées.					
Mme SIAS précise qu'un comité de pilotage est obligatoire et doit établir un bilan à minima une fois par an sur les actions menées en toute transparence.					
Mme SIAS rappelle que depuis 4 ans ce dispositif était à l'arrêt.					
M. CARMINATI s'interroge sur la raison pour laquelle le dispositif était à l'arrêt et quels en sont les objectifs précis ?					
Mme SIAS explique que le contrat précédent était passé avec l'APAS maison Bonhomme et l'agent chargé de mener ces missions est parti.					
Mme SIAS précise que l'ARS a relancé la commune et la CCPAL pour remettre en route ce dispositif et apporter des financements notamment à hauteur de 35 000€ pour le poste du coordinateur.					
Mme SIAS répond que :					
- L'Atelier Santé Ville s'inscrit dans le cadre du contrat de ville mené par la politique de la ville. La médiatrice recrutée récemment pour l'animation des ateliers, est un poste entièrement financé par l'Etat. Elle travaillera en collaboration avec le coordinateur.					
- L'objectif du Contrat Local de Santé (CLS) est d'aborder la problématique santé sur l'ensemble du territoire. Contrat porté par les élus communautaires pour permettre à tous les habitants du territoire, et pas seulement les habitants des quartiers prioritaires, de pouvoir accéder facilement aux soins comme par exemple via les transports. Le principe est d'aller vers le public empêché pour l'aider à se soigner comme les personnes âgées isolées dans les villages avec des problèmes de mobilité ou certaines personnes qui n'arrivent pas à prendre un RDV. Le CLS n'a pas vocation à recruter des médecins.					

M. ROLLAND demande quel est l'élu associé à ce dispositif ?
M Jean AILLAUD répond que lors d'un conseil communautaire certains élus se sont positionnés comme Mme LETTERON et Mme CELCE. Le vote n'a pas encore eu lieu.
M. ROLLAND demande à savoir comment est-il possible d'être candidat.
Mme ARNAUD-DELOY précise que Monsieur Patrick ESPITALIER le sera pour la Commune d'Apt et en tant que Président du CCAS.
M. CARMINATI fait référence à la motion adoptée par le conseil municipal pour l'installation d'une IRM au Centre Hospitalier d'Apt (adoptée le 23 mai 2023). Aussi, il suggère qu'une commission santé soit mise en place pour évoquer globalement ces questions.
Mme ARNAUD-DELOY précise, qu'en tant que maire et présidente du conseil de surveillance de l'hôpital, elle est informée des difficultés rencontrées. Une commission santé ne pourra pas traiter de recrutement de médecin qui est du ressort de la direction de l'hôpital.
M. GIORGETTI dit qu'une mutualisation des 2 instances dans le cadre du dispositif santé est une bonne chose mais s'interroge sur les moyens dont elles disposeront pour que cela fonctionne correctement et atteindre l'objectif fixé : être au plus proche des populations et agir sur les inégalités sociales et territoriales.
Mme ARNAUD-DELOY précise qu'une fiche va être créée. Elle définira les objectifs précis du coordinateur à préparer avec le Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

#### 4. Finances - Versement d'une subvention d'équipement au Groupement d'Intérêt Public de Restauration du Pays d'Apt

<b>Rapporteur :</b>	Frédéric SACCO				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté à l'unanimité				
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0

#### 5. Vie Associative – Nouvelle tarification pour la location des salles municipales

<b>Rapporteur :</b>	Amélie LEBRETON				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté à l'unanimité				
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. ROLLAND demande si l'atelier 4 qui sera mis à disposition est bien la Salle Chamarande qui présente des désordres techniques importants (infiltrations d'eau et problèmes électriques) au sujet de laquelle il a été interpellé hier.					
M. ROLLAND dit que le tarif de 160 € est élevé pour des associations extérieures.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que l'atelier 4 est la salle Chamarande qui a été rénovée.					
M. THEVENIEAU demande quelle est la capacité de chacune de ces salles et quel est le service municipal chargé de leur gestion.					
Mme ARNAUD-DELOY confirme qu'il s'agit bien de la salle Chamarande et précise qu'elle a été rénovée.					
Mme RIGOUARD, en tant que membre du bureau d'Archipal, demande si d'autres lieux viendront palier à la disparition de la salle à l'ancien Office de Tourisme pour pouvoir accueillir un nombre de personne au-delà de 130, dans des conditions correctes et confortables, l'espace de la micro folie étant rapidement saturé.					
Mme RIGOUARD demande comment a été défini le montant de 1,38 € au m <sup>2</sup> .					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la salle Chamarande est destinée à remplacer l'ancienne salle de l'Office de Tourisme. Les conférences peuvent être organisées dans les espaces des Romarins ou dans la salle des fêtes. Pour ces 2 lieux il convient de se rapprocher du service culturel qui en assure la gestion.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que le tarif n'a pas évolué depuis 2014, resté depuis à 1,30€ le m <sup>2</sup> , il est légèrement réévalué et ne tient pas compte des fortes augmentations liées au coût de la vie.					
M. GIORGETTI demande des informations sur l'état d'avancement des cessions des 2 bâtiments avenue Philippe de Girard.					
M. AILLAUD répond que la société Agorastore a été mandatée pour la vente du bâtiment de l'ancien Office de Tourisme. La vente aux enchères débutera le 27 mars 2025.					
Il est précisé que la société Agorastore a déjà accompagné la collectivité pour la vente du bâtiment					

de l'ancienne colonie de BRAMANS, à proximité du hameau du PLANAY (cf. délibération n° 002759 du 20 octobre 2021), ainsi que la Communauté de Communes pour celle de l'Espace Loisirs de Villars aménagé pour la pratique du golf (cf. délibération n° CC-2023-18 du 16 novembre 2023).

#### 6. Finances - Garantie emprunt SPL - 2025

<b>Rapporteur :</b>		Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté à l'unanimité		
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
M. AILLAUD précise que la garantie d'emprunt ne correspond pas seulement à l'opération relative au réaménagement de la Bouquerie. Mme CELCE demande que ce point soit corrigé dans la délibération.					

#### 7. Cofinancement - Réaménagement de la Place de la Bouquerie - Actualisation du plan de financement

<b>Rapporteur :</b>		Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté à l'unanimité		
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI demande si un nouveau plan de circulation a été étudié car dans l'état actuel il est problématique.					
M. AILLAUD répond qu'il n'est pas prévu de changer le sens de circulation, certes en période estivale la circulation peut être parfois difficile, néanmoins elle ne peut pas être définie comme étant une problématique au quotidien. En revanche une étude est en cours sur une déviation permettant de mieux réguler et alléger la circulation au niveau de la Bouquerie et de la descente des Capucins.					

#### 8. Finances - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

<b>Rapporteur :</b>		Frédéric SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté à l'unanimité		
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme ARNAUD-DELOY remercie M. SACCO pour sa présentation synthétique, claire et dynamique.					
M. THEVENIEAU indique que le budget présenté est raisonnable et que l'on peut constater des efforts qui ont été faits.					
M. THEVENIEAU tient à rappeler que la France est le pays qui compte le plus de fonctionnaires à cause des multi-couches administratives sans pour autant avoir les meilleurs services publics et cela coûte très cher.					
M. THEVENIEAU précise que ce budget est dominé par la baisse de la population, entre 1 500 et 2 000 habitants, qui engendre une diminution des recettes chaque année.					
Le dernier recensement compte 10 530 habitants.					
Le risque est de passer sous la barre des 10 000 habitants avec des conséquences importantes même sur le plan administratif.					
M. THEVENIEAU remarque une erreur dans l'intitulé du tableau page 30 qui indique budget annexe mobilité au lieu de budget de l'animation jeunesse.					
M. THEVENIEAU se dit choqué du nombre d'effectifs que compte le service culturel et le service animation jeunesse par rapport à ceux relevant de l'administratif et des techniques.					
M. THEVENIEAU félicite M. SACCO pour la réalisation de ce budget dans un contexte actuel difficile.					
M. SACCO précise que le service culturel compte de nombreuses infrastructures à gérer tels que les Romarins, la salle des fêtes, la médiathèque, le musée ce qui explique un montant global élevé.					
M. ROLLAND en tant qu'élu et entrepreneur, depuis plus de 20 ans, impliqué dans le développement économique de la ville d'Apt, exprime son inquiétude au regard du constat dressé dans ce rapport, comme indiqué en page 3 : des recettes qualifiées de trop peu dynamique et sur la capacité à assurer la prospérité sur le territoire.					

Ce rapport manque d'une vision claire de la manière dont la commune adaptera ses politiques et ses dépenses pour répondre aux besoins spécifiques de la population.

M. ROLLAND demande que soit donc présentée la stratégie politique pour l'avenir et les actions concrètes pour assurer un développement harmonieux et durable de la commune.

M. ROLLAND rappelle qu'il y a 6 ans, l'axe de développement mené par la politique actuelle, était la silver économie avec le projet SRS Apt Développement qui se trouve aujourd'hui à l'arrêt et dont on n'en connaît pas les raisons.

M. ROLLAND s'interroge sur cette stratégie qui n'aboutit pas alors qu'elle est sensée amener des recettes supplémentaires.

M. ROLLAND fait remarquer que Jean NOUVEL, architecte de ce projet, fait la une du journal Libération avec des millions envolés dans son entreprise.

M. SACCO explique que le manque de dynamisme des recettes est lié à la baisse constante de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la suppression de la taxe d'habitation, taxe plus équitable que la taxe foncière puisque tous les habitants participaient financièrement à l'économie locale. Aujourd'hui, il ne reste que la taxe foncière payée uniquement par les propriétaires dont le montant a explosé par les bases. Et, heureusement que les bases sont dynamiques du fait de l'inflation qui permettent de mener à l'équilibre.

Dès lors que le taux d'imposition n'est pas touché et que l'augmentation se fait sur la revalorisation de la base, on ne fait qu'équilibrer les charges qui subissent l'inflation avec les recettes.

M. SACCO dit que les leviers pour augmenter les recettes peuvent passer par l'augmentation de tous les tarifs, les taxes, etc... mais que ce n'est pas l'objectif dans ce contexte compliqué avec des levées de bouclier. La politique menée est de faire autant que possible avec les moyens dont dispose la collectivité.

M. SACCO invite les élus à lui soumettre des pistes éventuelles pour augmenter les recettes.

Mme ARNAUD-DELOY intervient en précisant que le territoire présente une dynamique économique qui se développe.

Mme ARNAUD-DELOY tient à rappeler qu'en 2014, la ville a hérité d'un taux d'endettement de 21 ans et qu'en 2025, grâce à la politique menée, il s'est réduit à 7 ans et que malgré toutes les difficultés rencontrées, de nombreux investissements ont pu voir le jour comme par exemple la réfection des places, la réhabilitation du gymnase, une mobilité gratuite pour tous.

Mme ARNAUD-DELOY remercie l'investissement de M. AILLAUD, de M. SACCO et le travail de tous.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que Apt Développement est une entreprise privée qui porte un projet sur la ville et non la ville qui lui aurait confié un projet. La société Apt Développement a informé la ville par courrier que leur projet était à l'arrêt car elle est en procès avec l'entreprise de maçonnerie. Depuis, la ville est restée sans nouvelle malgré une demande de RDV auprès des dirigeants.

Mme ARNAUD-DELOY précise que la Commune d'Apt n'a rien confié à l'entreprise SRS / APT Développement.

M. AILLAUD ajoute que la ville a encouragé SRS Développement à investir afin d'accueillir de nouveaux citoyens et participer au développement économique local. Si leur projet n'aboutit pas, on ne peut que le déplorer.

M. AILLAUD rappelle que la CCPAL a la compétence développement économique et qu'à ce titre elle note une constante augmentation de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce qui signifie qu'il existe bien sur notre territoire un dynamisme économique.

M. CAMINATI dit que la ville d'Apt est devenue très touristique, avec des métiers principalement de prestations de services qui sont peu valorisés. Le tourisme, est certes nécessaire, mais ne doit pas se développer au détriment des habitants qui disposent de peu de ressources et n'arrive plus à se loger.

Aussi si le secteur du tourisme avec les 3 multi nationales sont les seuls leviers du développement économique, la situation est inquiétante. En plus s'ajoute à cette situation les cadres supérieurs qui travaillent sur Apt mais ne s'y installent pas car la ville est victime de son éloignement et confrontée à des problèmes de mobilité. Il est essentiel de développer les réseaux de transport si on ne veut pas voir la ville d'Apt se dépeupler.

Mme CELCE acquiesce le développement fait par M. SACCO concernant les efforts que demande l'Etat aux collectivités qui rejoint l'annonce faite par le Ministre, Mme Gatel, à savoir « il faut que les collectivités fassent avec ce qu'elles ont ».

Mme CELCE ajoute que le ton grave employé par M. SACCO est de circonstance.

Mme CELCE évoque le risque d'effet ciseaux, lorsque les dépenses augmentent plus vite que les recettes, et la nécessité d'assurer une bonne gestion de cette trajectoire car si les courbes venaient

à se croiser cela se traduirait par un déficit budgétaire de fonctionnement et plus de possibilité d'investissement.

Mme CELCE dit que les solutions sont évidemment de réduire ou maintenir les dépenses et augmenter les recettes qui ne dépendent pas de la commune et sachant que les taxes sur le tourisme et la CFE sont perçues par la CCPAL.

Cette année la loi de finances permet aux communes d'agir sur la taxe des résidences secondaires, qui pourrait être un levier.

Il faudrait flécher également des investissements qui génèreraient des économies dans le cadre de rénovation de bâtiments.

Mme CELCE rappelle l'importance d'un budget participatif qui améliorerait le quotidien des populations surtout en cette période anxiogène.

M. GIOGETTI abonde sur ce que dit Mme CELCE et annonce qu'un amendement sera déposé concernant un budget participatif. On se plaint souvent que les gens ne s'intéressent pas aux affaires de leur commune. Alors il ne s'agit pas de prendre une posture de gestionnaire, mais utiliser un outil démocratique pour mettre en place des animations utiles dans la vie communale comme il se fait à Avignon, à Bollène, à Carpentras, au Thor, à Gargas etc...

M. GIORGETTI dit que sur la forme, on ne vote pas les orientations budgétaires dans le cadre du débat. Il est nécessaire d'éclaircir ce point.

M. GIORGETTI approuve l'analyse faite par M. SACCO au début de la présentation du rapport faisant un état des lieux de la politique nationale. Cette analyse devrait avoir un prolongement au sein du conseil sous la forme d'une protestation solennelle de tous les conseils municipaux comme l'a fait l'Association des Maires.

M. GIORGETTI dit qu'on ne peut qu'approuver la saine gestion mais regrette que des axes forts n'apparaissent pas dans le débat comme la transition écologique, la paupérisation et la baisse inquiétante de 13 % des habitants en 10 ans et la probabilité d'une fermeture de classe à l'école Saint Exupéry.

M. SACCO rappelle qu'il a abordé le budget vert dans sa présentation. Budget devenu obligatoire qui aura pour objectif de flécher et mettre en évidence toutes les actions menées par la ville, liées au développement durable (par exemple : le plan alimentaire territorial, éclairage à led dans la ville, l'achat de véhicule au GNV ou électrique, etc...).

Mme ARNAUD-DELOY répond à M. GIORGETTI qu'une protestation a été faite et présentée au dernier conseil (cf. délibération n° 003222 du 17 décembre 2024).

Mme RIGOUARD dit que les choix budgétaires présentés sont faits certes en fonction des contraintes de gestion, de désendettement, etc...néanmoins à aucun moment il est fait référence aux habitants.

Mme RIGOUARD fait état d'une ville qui réalise de belles places avec des flots de chaleur urbains que personne ne fréquente l'été, avec un réel problème de circulation et de stationnement, des pavés qui se dégradent en centre-ville donnant un aspect négligé.

M. RIGOUARD s'interroge sur la pertinence de refaire la place de la Bouquerie alors que de nombreux bâtiments communaux sont vétustes.

Mme RIGOUARD indique que le budget participatif est un levier formidable permettant la responsabilisation, la participation et la co-construction avec les habitants et qu'il convient de s'y intéresser.

Mme ARNAUD-DELOY répond que la précédente équipe a laissé une ville sale, à l'abandon depuis 50 ans et déplore d'entendre de manière récurrente des critiques sur les choix politiques de rénovation.

Mme ARNAUD-DELOY tient à rappeler que depuis 11 ans l'équipe municipale actuelle a mené de nombreux travaux comme la réhabilitation d'un gymnase, 4 places en centre-ville, végétalisation des cours des écoles, des travaux de rénovation énergétiques sur des bâtiments communaux (toiture des écoles) comme aussi la réparation du toit de la halle au grain qui s'est effondré, etc... alors que jusque-là rien avait été fait.

Mme ARNAUD-DELOY tient à préciser qu'elle est consciente de ce qu'il reste encore à faire. Au vu de la situation budgétaire les travaux de réfection se feront au fil du temps.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003238-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025 Page 8 sur

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**GF/CR**

**N° 003239**

**Approbation de la  
convention de mise à  
disposition de  
personnel cadre de  
l'Education populaire  
entre la ville et la  
Fédération Régionale  
des MJC Méditerranée**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fixe l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

La convention d'objectifs et de moyens 2023 -2026 qui lie la ville à la MJC a été approuvée à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du mercredi 22 février 2023.

Elle entend formaliser son soutien et son partenariat avec la MJC dont l'action doit contribuer à l'intérêt général en matière culturelle et sociale sur le territoire aptésien.

Pour rappel, les propositions de dotations financières directes et indirectes inhérentes à cette convention sont les suivantes :

- 63 000 € au titre, entre autres, de la rémunération du directeur de la MJC
- 17 150 € au titre du soutien à la vie associative locale,
- 54 321 € au titre de la prise en charge des fluides et des prestations de services liées au ménage et à la sécurité des locaux.

Le financement du poste de direction et de la formation continue inhérente à ce poste, soit un total de 63.000 € par an, est versé sous forme de subvention à la Fédération Régionale des MJC Méditerranée qui se charge de procéder au paiement de la rémunération et des formations. Cette subvention fait l'objet d'une convention bipartite qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Il est, en conséquence présenté au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition de personnel cadre de l'Education populaire entre la ville d'Apt et la FRMJC Méditerranée prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

**Vu**, la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu**, le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Approuve**, la convention de mise à disposition de personnel cadre de l'Éducation populaire entre la ville d'Apt et la FRMJC Méditerranée telle que présentée en annexe,

**Décide**, que le montant total attribué sera pris en compte et figurera en annexe du budget principal,

**Décide**, que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 62878 du budget principal de la commune,

**Autorise**, Madame le Maire à signer lesdites conventions avec l'association MJC et la Fédération Régionale des MJC Méditerranée et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**GF/CR**

**N° 003240**

**Direction Affaires  
Culturelles -  
Modification de  
l'article 6 du bail  
relatif à la mise à  
disposition gracieuse  
des locaux au profit  
de l'Association Vélo  
Théâtre.**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Il est rappelé que par délibération n° 003070 du 12 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la reconduction pour une période 1 an à signer le bail pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre.

Par courrier du 11 décembre 2023 le Président de l'Association Vélo Théâtre a souligné ne pas être en mesure de signer un bail pour une durée d'une seule année pour les raisons suivantes :

- Les actions menées par l'association se déroulent, en grande partie, sur du temps long.
- Les conventions qui lient l'association avec la collectivité et les autres partenaires institutionnels ont généralement une durée de trois ou quatre ans.
- Le développement de projets avec des partenaires du territoire (communes, conservatoire, collège, lycée...) nécessitent une continuité sur plusieurs années.
- L'accompagnement d'équipes artistiques au Vélo Théâtre doit se faire avec anticipation, les compagnies accueillies en résidence de création ayant besoin d'avoir une bonne visibilité pour garantir le montage de leurs productions.

En conséquence de quoi, le conseil municipal a approuvé par délibération, n° 003092 du 6 février 2024, le conseil municipal la mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre pour une durée de dix ans.

Le bail n'a toujours pas été signé à ce jour.

Au terme de discussions avec la ville et en interne, par courrier électronique en date du 24 février 2025, la Chargée de Mission rénovation du bâtiment a exposé pour le compte de l'Association Vélo Théâtre, que les conditions de résiliations telles que définie dans l'article 6 du projet de bail devraient être complétées.

- L'Association Vélo Théâtre a réalisé des travaux d'investissement conséquents, à hauteur de 119 254,98 €, pour l'aménagement d'une cuisine aux normes, de deux sanitaires publics dont un PMR, et d'un espace privatif composé d'une kitchenette, d'une buanderie et d'une salle d'eau avec WC.
- L'autofinancement supporté par l'Association Vélo Théâtre pour ces travaux d'amélioration du bâtiment s'élève à 41 166,18€. Le dispositif LEADER a financé le reste des travaux à hauteur de 78 088,80 €. Ces travaux achevés en décembre 2024 seront amortis de manière linéaire sur une durée de 10 ans.
- En cas de résiliation du bail, l'Association Vélo Théâtre devrait pouvoir être indemnisée sur la partie des travaux d'amélioration qu'elle a financé, suivant un amortissement linéaire de 10 années.

Il est précisé au conseil que le bail précédent, approuvé par délibération n° 001569 du 2 juillet 2013, prévoyait que dans le cas d'une rupture anticipée du bail, le bailleur prendrait à sa charge les coûts liés à l'emprunt supporté par le preneur pour la réalisation des travaux d'investissement.

Il serait équitable de compléter l'article 6 du projet de contrat afin de sécuriser l'investissement financier qui représente un effort conséquent pour l'Association Vélo Théâtre.

Il est demandé au conseil de tenir compte des observations portées à sa connaissance et d'approuver la modification de l'article 6 du bail relatif à la mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Prends acte**, des arguments ci-avant exposés.

**Approuve**, la modification de l'article 6 du bail relatif à la mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association vélo théâtre afin qu'en cas de résiliation anticipée, le preneur soit indemnisé par le bailleur sur la partie des travaux d'amélioration qu'il a financé, suivant un amortissement linéaire de 10 années.

**Mande**, Madame le Maire aux fins de négocier, établir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**GF/CR**

**N° 003241**

Réalisation d'un pôle  
culturel  
intercommunal –  
Vente de la parcelle  
AL 165 à la  
Communauté de  
Communes du Pays  
d'Apt Luberon après  
actualisation de la  
valeur du bien par  
France Domaines.

Publié le :

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIÉ (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° B-2022-17 du 7 avril 2022 le Bureau de la Communauté de Communes a approuvé la réalisation de l'étude d'accompagnement à la définition du projet culturel du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Par la suite, lors de la séance du 4 juillet 2024, le conseil de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pris connaissance du projet de pôle culturel intercommunal établi par l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie. Lors de ce même conseil et par délibération n° 2024-78, a approuvé la convention de mandat à passer avec la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE pour la réalisation d'un pôle culturel intercommunal sur le territoire de la commune d'Apt.

La Commune d'Apt demeure propriétaire à ce jour de la parcelle cadastrée AL 165 (anciens locaux de la Société Aptésienne d'Entrepôts Frigorifiques), pour une contenance de 4 179m².

Ces anciennes friches SNCF étant libres de toute occupation, il apparaît nécessaire de les vendre à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse mener à bien la réalisation du pôle culturel intercommunal ci-avant évoquée.

**Vu**, la délibération n° 003224 du 28 janvier 2025 approuvant la vente de la parcelle cadastré section AL 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour un montant de 375 000,00 € sans attendre l'actualisation de l'évaluation du bien par France Domaines.

**Vu**, l'avis de France Domaines n° 2025-84003-04397 en date du 17 février 2025 portant sur un montant de 405 000 €.

**Considérant**, la nécessité de permettre à la Communauté de Communes de disposer de l'assiette foncière et de mobiliser les aides financières nécessaires à la réalisation du pôle culturel intercommunal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Retire**, la délibération n° 003224 du 28 janvier 2025 susmentionnée et portant sur le même objet et **approuve**, la vente de la parcelle cadastré section AL 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour un montant de 405 000,00 €.

**Demande**, l'exonération des droits de timbre, d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l'article 1042-1 du CGI,

**Mande**, Madame le Maire afin de négocier, préparer et conclure tout acte nécessaire en vue d'exécuter la présente.

### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**GF/CR**

**N° 003242**

**Convention de groupement avec le SIRTOM dans le cadre de la coordination dans l'accompagnement proposé par CITEO/ADELPHE en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

**Vu** la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC);

**Vu** la décision n°2024-07 du comité syndical du SIRTOM de la région d'Apt en date du 8 octobre 2024 relative à la Candidature à l'appel à projet "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" de CITEO ;

**Vu** la décision n°2024-08 du comité syndical du SIRTOM de la région d'Apt en date du 8 octobre 2024 relative à la Convention de groupement pour l'appel à projet "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" de CITEO ;

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment :

- La généralisation au 1er janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée ;

- Les objectifs de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer qui sont collectées par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) et hors SPPGD en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de 77% en 2025 et 90% en 2029 ;

- La loi renforce également les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Dans ce contexte CITEO a lancé un Appel à Projet "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" afin d'accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade (hors foyer) et pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ou les services propreté.

Il consiste à mettre en œuvre le tri dans les espaces publics avec l'installation de corbeilles de propreté pour le tri. CITEO souhaite accompagner les communes et leurs groupements compétents pour la collecte des emballages ménagers, ainsi que celles en charge de la salubrité pour les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des zones principalement concernées.

Au travers des éléments demandés, cet Appel à projet vise ainsi à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par CITEO au cours des cinq dernières années.

**Considérant** que le SIRTOM de la région d'Apt est candidat de cet appel à projet et peut le mettre en œuvre en tant que pilote pour l'ensemble de ses communes membres dont la commune d'APT.

**Considérant** que CITEO incite au regroupement des candidatures, que le portage du projet par le SIRTOM de la région d'Apt à compétence collecte et traitement permet de bénéficier d'une bonification de 10% des soutiens apportés par CITEO dans le cadre de ce projet.

**Considérant** qu'une convention de groupement doit être formalisée et qu'elle a pour objet de définir les modalités de partenariat et de remboursement entre la commune d'APT et le SIRTOM de la région d'Apt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Autorise**, Madame le Maire à la signature de la convention de groupement avec la région d'Apt et ses communes membres ainsi que ses avenants éventuels et tout acte nécessaire à son exécution.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003243**

**Finances - Budget Principal  
- Adoption du Compte  
Financier Unique 2024**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 25**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 6  
M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline CELCE,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Henri GIORGETTI,  
M. Christophe CARMINATI,  
M. Dominique THEVENIEAU**

**Ne prend pas part au  
vote Mme ARNAUD-  
DELOY**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Au 31 décembre 2024 la commune d'Apt clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le SGC de Pertuis et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Le compte financier unique du budget principal de la ville a été arrêté à la somme de 22 537 187,81 euros en recettes et 21 736 343,86 euros en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissements.

Vu l'avis consultatif de la Commission Finances du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le Compte Financier Unique 2024, ainsi que l'exécution du budget principal de la Ville d'Apt, et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 102 404,50 €	4 633 939,34 €
Recettes	18 091 111,75 €	4 446 076,06 €
<b>Résultat Courant d'exécution 2024</b>	<b>988 707,25 €</b>	<b>- 187 863,28 €</b>
Reports des résultats cumulés au 01/01/2024 non affectés	- €	1 001 686,32 €
<b>Résultat Cumulé 2024</b>	<b>988 707,25 €</b>	<b>- 1 189 549,60 €</b>
Reste à réaliser dépenses 2024		1 303 124,56 €
Reste à réaliser recettes 2024		530 749,47 €
<b>Soldes des RAR reportés en 2024</b>		<b>- 772 375,09 €</b>
<i>Résultats Cumulés</i>	<i>988 707,25 €</i>	<i>- 1 961 924,69 €</i>
Résultat de clôture 2024		- 973 217,44 €

Les résultats des deux sections seront affectés par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération du présent Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 et l'article L.2121-14 qui prévoit les mesures suivantes :

- L'élection du président de séance ;
- La sortie de Madame le Maire de la salle du conseil municipal lors du vote, en précisant que Madame le Maire peut assister aux débats ;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du CGCT, notamment son article L.1612-12 ;

Vu la délibération n° 003127 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Vu** la délibération n° 003181 du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2024 approuvant la décision modificative n° 1 ;

**Vu** la décision n° 001245 en date du 7 novembre 2024 approuvant la décision budgétaire modificative dans le cadre de la fongibilité des crédits autorisée par la nomenclature M57 pour effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (Hors 012) ;

**Vu** la délibération n° 002782 du Conseil Municipal du 23 novembre 2021, actant l'expérimentation du CFU par convention entre la Ville d'Apt et l'Etat ;

**Vu** le Compte Financier Unique annexé à la présente ;

**Vu** l'avis consultatif de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique établi une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune) et le Comptable public ;

**Rappelle** que Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune d'Apt tel qu'annexé à la présente délibération.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**



**CC/CR**

**N° 003244**

**Finances - Budget Principal  
- Affectation des résultats  
au BP 2025**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 26**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 6**

**M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline CELCE,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Henri GIORGETTI,  
M. Christophe CARMINATI,  
M. Dominique THEVENIEAU**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

**Considérant** que le Compte Financier Unique 2024, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 988 707,23 euros et un résultat d'investissement négatif de 1 189 549,60 euros ;

**Considérant** que les restes à réaliser 2024 s'établissent à 1 303 124,56 euros en dépenses et 530 749,47 euros en recette, le résultat d'investissement cumulé corrigé des restes à réaliser 2024 s'établit à 1 961 924,69 euros.

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de 988 707,23 euros comme suit :

- 500 000,00 € au 002, solde reporté en recettes de fonctionnement.
- 488 707,23 euros au compte 1068 en section d'investissement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Reprend**, le déficit d'investissement de 1 189 549,60 euros au compte de dépenses 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

**Vote**, l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2024 du budget principal, qui sera réparti au sein du budget primitif comme suit :

- Au compte de recettes de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 500 000,00 euros.
- Au compte de recette d'investissement « 1068, excédents de fonctionnement capitalisés » afin de financer une partie des investissements prévus au BP 2024 pour un montant de 488 707,23 euros.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003245**

**Finances - Budget  
Principal - Fixation des  
taux de taxe foncière sur  
les propriétés bâties et  
les propriétés non bâties,  
et du taux de taxe  
d'habitation (THLV et  
THRS)**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 27**

**VOTES CONTRE : 2  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI**

**ABSTENTION(S) : 3  
M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Christophe CARMINATI**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

**Vu**, l'article 1639A et 1636B sexies 1636B decies du Code Général des Impôts ;

**Vu**, l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire propose les taux de taxes locales pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,33 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux Meublés non affectés à l'habitation principale et taxe d'habitation sur les logements vacants	17,59 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Adopte**, les taux de fiscalité directe locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

CC/CR

N° 003246

Finances - Budget Principal  
- Adoption du Budget  
Primitif 2025

Publié le :

31/03/2025

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 2  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI

ABSTENTION(S) : 4  
M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Christophe CARMINATI,  
M. Dominique THEVENIEAU

Le 25 mars 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 002780 du 23 novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a voté la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil Municipal du 25 février 2025 ;

Vu l'avis consultatif de la Commissions Finances du 11 mars 2025 ;

**Considérant**, la nécessité de créer l'emploi de Directeur territorial pour le poste du Directeur Général des Services ;

**Considérant**, la nécessité de créer le grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'intégration du Responsable du SEPTU dans la filière administrative plus en adéquation avec les missions de l'intéressé ;

Le budget primitif proposé s'élève à 27 346 078,27 euros qui se répartissent comme suit :

- o Section de fonctionnement 19 170 936,71 euros
- o Section d'investissement 8 675 141,56 euros

Budget Ville - Balance Budget Primitif 2024					
Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2024	Chap	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	3 589 162,81 €	013	Atténuation de charges	20 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 212 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	764 077,35 €
65	Autres charges de gestion courante	2 710 393,00 €	73	Impôts et taxes	4 539 527,00 €
014	Atténuations de produits	328 000,00 €	731	Fiscalité locale	9 255 600,00 €
			74	Dotations et participations	2 798 236,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	1 188 260,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>15 839 555,81 €</b>		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>18 566 200,35 €</b>
66	Charges financières	525 437,04 €	76	Produits financiers	44 202,26 €
67	Charges exceptionnelles	10 200,00 €	77	Produits exceptionnels	10 200,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>16 375 192,85 €</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>18 620 602,61 €</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 495 743,86 €</b>	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 334,10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €			
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 795 743,86 €</b>		<b>Total des recettes d'ordres de fonctionnement</b>	<b>50 334,10 €</b>
022	Dépenses imprévues		RO02	Résultat reporté ou anticipé	500 000,00 €
	Montant total dépenses de fonctionnement	19 170 936,71 €		Montant total recettes de fonctionnement	19 170 936,71 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2024 (*)	Chap	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2024 (*)
20	Immobilisations incorporelles	318 034,93 €	13	Subventions reçues	1 170 249,47 €
204	Subventions d'investissement versées	250 977,16 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 104 354,08 €			
23	Immobilisations en cours	660 760,69 €			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 334 126,86 €</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 170 249,47 €</b>
10	Dotations diverses	- €	10	Affectation des résultats N-1	488 707,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 690,00 €	10	Autres dotations	620 000,00 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 400 690,00 €</b>	024	Produits des cessions d'immobilisations	900 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 334,10 €		<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 008 707,23 €</b>
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
			021	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 495 743,86 €</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>550 334,10 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 295 743,86 €</b>
4541	Opérations pour comptes de tiers (périls)	1 200 441,00 €	4542	Opérations pour compte de tiers (périls)	1 200 441,00 €
001	reprise du résultat N-1 (déficit)	1 189 549,60 €	001	reprise du résultat N-1 (excédent)	- €
	Montant total dépenses d'investissement	8 675 141,56 €		Montant total recettes d'investissement	8 675 141,56 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vote**, par chapitre le budget primitif 2025 du Budget principal de la ville d'Apt qui s'équilibre comme ci-dessus ;

**Précise**, que figurent dans l'annexe B9, les créations d'emplois permanents de Directeur territorial, catégorie hiérarchique A, et rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, catégorie hiérarchique B, à temps complet, relevant de la filière administrative ;

**Approuve** le document budgétaire ci-annexé ;

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**GF/CR**

**N° 003246a**

**Amendement déposé par  
Mme Céline CELCE et M.  
Henri GIORGETTI portant  
sur l'établissement d'un  
Budget d'Investissement  
Participatif au Budget  
Primitif 2025**

**Publié le : 31/03/2025**

**VOTES POUR : 4**

Mme CELCE  
M. GIORGETTI, vote par  
procuration  
M. BONNET  
Mme LETTERON

**VOTES CONTRE : 25**

Mme ARNAUD-DELOY  
M. ALLAUD  
M. MAROS  
M. SACCO  
Mme TAILLIER  
M. ESPITALIER  
M. LECOURT  
M. CAUCHOIS  
M. DEPAULE  
M. NDIOUR  
Mme LEBRETON  
Mme BARBIER  
M. REBAUDI  
Mme TURC  
M. CULO  
Mme BENOIT DE  
SOLLIERS  
Mme SANTONI  
Mme GREGOIRE  
M. ROLLAND

**Votes contre par**

**procuration :**  
Mme SIAS  
Mme HARCHACHE  
M. SAIHI  
M. DIDIER  
Mme BEAUTRAIS  
M. DESSAUD

**ABSTENTION(S) : 3**

M. THEVENIEAU  
M. CARMINATI  
Mme RIGOUARD

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Déposé conformément à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil municipal et suite à l'intention clairement annoncée au cours du débat d'orientation budgétaire le 25 février 2025.

Un budget participatif est un processus qui consiste à allouer une part du budget d'investissement de la commune à des projets proposés par les citoyennes et citoyens, à charge aux services de la ville, après instruction, sélection et validation, de procéder à leur réalisation.

Cette démarche leur offre la possibilité d'orienter une part de la politique publique selon leurs priorités, en fonction de leurs idées et de leurs propositions de solutions. C'est un outil de démocratie locale pertinent qui permet d'impliquer directement et concrètement la population à la gestion de sa cité.

Un budget participatif de **8 € par habitant** sera inclus dans le budget prévisionnel 2025, section investissement, sans en augmenter le montant général, par actualisation des recettes et des dépenses, soit **83 000 €**.

## LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Rejette** la proposition d'amendement formulée par Madame CELCE et Monsieur GIORGETTI.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003246a-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025

## Conseil municipal du 25 mars 2025

### Délibération n° 9 - Adoption du budget primitif 2025

#### Amendement visant à établir un budget d'investissement participatif

Déposé conformément à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil municipal et suite à l'intention clairement annoncée au cours du débat d'orientation budgétaire le 25 février 2025.

Un budget participatif est un processus qui consiste à allouer une part du budget d'investissement de la commune à des projets proposés par les citoyennes et citoyens, à charge aux services de la ville, après instruction, sélection et validation, de procéder à leur réalisation.

Cette démarche leur offre la possibilité d'orienter une part de la politique publique selon leurs priorités, en fonction de leurs idées et de leurs propositions de solutions. C'est un outil de démocratie locale pertinent qui permet d'impliquer directement et concrètement la population à la gestion de sa cité.

Un budget participatif de **8 € par habitant** sera inclus dans le budget prévisionnel 2025, section investissement, sans en augmenter le montant général, par actualisation des recettes et des dépenses, soit **83 000 €**.

Céline CELCE

Henri GIORGETTI

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20250325-003246a-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**



**CC/CR**

**N° 003247a**

**Finances - Budget  
Annexe Mobilité -  
Adoption du Compte  
Financier Unique 2024**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 29**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 2  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Au 31 décembre 2024 la commune d'Apt clôt l'exercice budgétaire du BA Transport. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraine des échanges de données entre le SGC de Pertuis et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Le compte financier unique du budget annexe mobilité de la ville d'Apt a été arrêté à la somme de 767 104,08 euros en recettes et 689 909,05 euros en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissements.

**Vu** l'avis de la Commission Finances du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le Compte Financier Unique 2024, ainsi que l'exécution du budget annexe transport de la Ville d'Apt, et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	659 239,98 €	30 669,07 €
Recettes	698 851,56 €	68 252,52 €
<b>Résultat Courant d'exécution 2024</b>	<b>39 611,58 €</b>	<b>37 583,45 €</b>
Reports des résultats cumulés au 01/01/2024 non affectés	14 580,16 €	69 148,61 €
<b>Résultat Cumulé 2024</b>	<b>54 191,74 €</b>	<b>106 732,06 €</b>
Reste à réaliser dépenses 2024		10 435,38 €
Reste à réaliser recettes 2024		4 522,18 €
<b>Soldes des RAR reportés en 2024</b>		<b>5 913,20 €</b>
Résultat d'investissement		100 818,86 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>155 010,60 €</b>

Les résultats des deux sections seront affectés par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération du présent Conseil.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

**Vu** les dispositions concernant les budgets des communes du CGCT, notamment son article L.1612-12 ;

**Vu** la délibération n° 003127 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget annexe transport de l'exercice 2024 ;

**Vu** le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20250325-003247a-DE  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

**Considérant** que le Compte Financier Unique établi une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune) et le Comptable public ;

**Rappelle** que Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe transport de la Commune d'Apt tel qu'exposé dans le tableau synthétique en début de document.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**





**Considérant** que le Compte Financier Unique 2024, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 54 191,74 euros et un résultat d'investissement positif de 106 732,06 euros ;

**Considérant** que les restes à réaliser 2024 s'établissent à 10 435,38 euros en dépenses et 4 522,18 euros en recette soit un solde négatif de 5 913,20 euros, ce qui porte le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser 2024 à 100 818,66 euros.

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de 54 191,74 euros comme suit :

- 54 191,74 € au 002, solde reporté en recettes de fonctionnement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Reprend**, l'excédent d'investissement de 106 732,06 euros au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2025 du budget annexe transport.

**Vote**, l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2024 du budget annexe transport, qui sera repris au sein du budget primitif annexe transport comme suit :

- Au compte de recettes de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 54 191,74 euros.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003248-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00

-----

CC/CR

N° 003249

Finances - Budget  
Annexe Mobilité -  
Adoption du Budget  
Primitif 2025

Publié le :

31/03/2025

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 2  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI

ABSTENTION(S) : 0

Le 25 mars 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire),  
M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint),  
Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint),  
Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint),  
Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal),  
M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal),  
M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal),  
Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale),  
Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal),  
Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale),  
Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale),  
M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal),  
M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal),  
Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M43 ;

Vu l'avis de la Commissions des Finances du 11 mars 2025 ;

Le budget primitif proposé s'élève à 929 608,24 euros qui se répartissent comme suit :

- o Section de fonctionnement 770 741,00 euros
- o Section d'investissement 158 867,24 euros

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024	Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	610 270,00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 858,00 €	70	Produits des services, du domaine et divers	39 149,26 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	73	Impôts et taxes	470 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	74	Dotations et participations	207 300,00 €
			75	Produits de gestion courante	100,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>723 128,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>716 549,26 €</b>
66	Charges financières	- €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>- €</b>			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 613,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>47 613,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordres de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
			R002	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>54 191,74 €</b>
Montant total dépenses de fonctionnement		770 741,00 €	Montant total recettes de fonctionnement		770 741,00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024	Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions reçues	4 522,18 €
204	Subventions d'investissement versées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
21	Immobilisations corporelles	158 867,24 €			- €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>158 867,24 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 522,18 €</b>
10	Dotations diverses	- €	10	Affectation des résultats N-1	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	10	Autres dotations	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 613,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>	021	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
001	reprise du résultat N-1 (déficit)	- €	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>47 613,00 €</b>
			001	<b>reprise du résultat N-1 (excédent)</b>	<b>106 732,06 €</b>
Montant total dépenses d'investissement		158 867,24 €	Montant total recettes d'investissement		158 867,24 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vote**, par chapitre le budget primitif 2025 du Budget Annexe Transport qui s'équilibre comme ci-dessus ;

**Approuve** le document budgétaire ci-annexé ;

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Mme Célia BARBIER



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003250a**

**Finances - Budget  
Annexe Animation  
Jeunesse - Adoption du  
Compte Financier Unique  
2024**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 26**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 5**

**M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline CELCE,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Henri GIORGETTI,  
M. Christophe CARMINATI**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Au 31 décembre 2024 la commune d'Apt clôt le premier exercice budgétaire du BA Animation Jeunesse. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le SGC de Pertuis et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Le compte financier unique du budget annexe mobilité de la ville d'Apt a été arrêté à la somme de 1 725 594,93 euros en recettes et 1 708 051,43 euros en dépenses.

**Vu** l'avis de la Commission Finances du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le Compte Financier Unique 2024, ainsi que l'exécution du budget annexe animation jeunesse de la Ville d'Apt, et le résultat de la section d'investissement. La section de fonctionnement étant équilibrée en totalité par le budget principal et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 666 545,35 €	41 506,08 €
Recettes	1 666 545,35 €	59 049,58 €
<b>Résultat Courant d'exécution 2024</b>	- €	<b>17 543,50 €</b>
Reports des résultats cumulés au 01/01/2024 non affectés	- €	- €
<b>Résultat Cumulé 2024</b>	- €	<b>17 543,50 €</b>
Reste à réaliser dépenses 2024		3 632,42 €
Reste à réaliser recettes 2024		- €
<b>Soldes des RAR reportés en 2024</b>		- 3 632,42 €
Résultat d'investissement		13 911,08 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>13 911,08 €</b>

Les résultats des deux sections seront affectés par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération du présent Conseil.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

**Vu** les dispositions concernant les budgets des communes du CGCT, notamment son article L.1612-12 ;

**Vu** la délibération n° 003131 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget annexe animation jeunesse de l'exercice 2024 ;

**Vu** le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Accusé de réception en préfecture 084-21840034-20250325-003250a-DE Date de réception préfecture : 31/03/2025
--

**Considérant** que le Compte Financier Unique établi une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune) et le Comptable public.

**Rappelle** que Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe animation jeunesse de la Commune d'Apt tel qu'exposé dans le tableau synthétique en début de document.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003251**

**Finances - Budget  
Annexe Animation  
Jeunesse - Affectation  
des résultats au BP 2025**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 29**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 3**

**M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Christophe CARMINATI**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

**Considérant** que le Compte Financier Unique 2024, adopté ce jour, présente un résultat d'investissement positif de 17 543,50 euros ;

**Considérant** que les restes à réaliser 2024 s'établissent à 3 632,42 euros en dépenses, le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser 2024 s'établit à 13 911,08 euros.

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reprendre l'excédent d'investissement 2024 d'un montant de 17 543,50 euros.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**Reprend**, l'excédent d'investissement de 17 543,50 euros au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2025 du budget annexe transport.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003251-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003252**

**Finances - Budget  
Annexe Animation  
Jeunesse - Adoption du  
Budget Primitif 2025**

**Publié le :**

**31/03/2025**

**VOTES POUR : 27**

**VOTES CONTRE : 2  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI**

**ABSTENTION(S) : 3  
M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Christophe CARMINATI**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 002780 du 23 novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a voté la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 003106 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la création d'un budget annexe Animation Jeunesse dans le but d'identifier au plus juste l'ensemble des dépenses et des recettes du service animation jeunesse.

Vu l'avis de la Commissions des Finances du 11 mars 2025 ;

Le budget primitif proposé s'élève à 1 843 044,50 euros qui se répartissent comme suit :

- Section de fonctionnement 1 763 851,00 euros
- Section d'investissement 79 193,50 euros

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024	Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	349 353,00 €	013	Atténuation de charges	5 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 351 828,00 €	70	Produits des services, du domaine et divers	160 116,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 020,00 €	73	Impôts et taxes	- €
014	Atténuations de produits	- €	74	Dotations et participations	1 591 515,00 €
			75	Dotations et participations	1 020,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 702 201,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 757 651,00 €</b>
66	Charges financières	- €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>- €</b>			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 650,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>61 650,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordres de fonctionnement</b>		<b>6 200,00 €</b>
			<b>R002 Résultat reporté ou anticipé</b>		
Montant total dépenses de fonctionnement		1 763 851,00 €	Montant total recettes de fonctionnement		1 763 851,00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024	Chap.	Libellé Chapitre	Total BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions reçues	- €
204	Subventions d'investissement versées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
21	Immobilisations corporelles	72 993,50 €			- €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>72 993,50 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>- €</b>
10	Dotations diverses	- €	10	Affectation des résultats N-1	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	10	Autres dotations	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 650,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 200,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>61 650,00 €</b>
001	reprise du résultat N-1 (déficit)	- €	021	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
			<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>17 543,50 €</b>
Montant total dépenses d'investissement		79 193,50 €	Montant total recettes d'investissement		79 193,50 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vote**, par chapitre le budget primitif 2024 du Budget Annexe Animation Jeunesse de la ville d'Apt qui s'équilibre comme ci-dessus ;

**Approuve** le document budgétaire ci-annexé ;

Accusé de réception en préfecture 084-21840034-20250325-03252-DE Date de réception préfecture : 28/03/2025
--

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-03252-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025



Numéro	Date contrôle de légalité	Résumé
001265	17/02/2025	Désignation du bureau d'études INGENIERIE 84 afin de réaliser d'office une étude et les plans d'exécutions de la reconstruction d'un mur effondré – Exécution d'office des travaux de mise en sécurité non réalisés après mise en demeure par arrêté municipal N°014185 du 16 mai 2024 - Immeuble sis 39 rue de la République à APT (84400), parcelle AT N°159
001266	04/03/2025	Convention de mise à disposition de locaux communaux vélo Club Apt 2025
001267	03/03/2025	Conventions d'accueil d'auteur par la médiathèque en partenariat avec les médiathèques de Bonnieux, Gargas, Saint-Martin-de-Castillon, Roussillon et l'école Jean Giono à Apt.
001268	04/03/2025	Création Acte Constitutif Régie d'Avance Budget annexe Animation Jeunesse Centre de loisirs-animation Prévention
001271	10/03/2025	Mandat de vente avec exclusivité au profit de la SAS AGORASTORE pour organiser la vente de l'ancien Office du Tourisme sis Avenue Philippe de GIRARD.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Mme Célia BARBIER



**LE MAIRE D'APT**  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003253-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2025